La gazette de Houx

www.ville-houx.com

Bulletin municipal N° 126 Avril 2022

Vie de la commune

Le repas des aînés PAGE 3

Vie de la commune

La balade du Père Noël PAGE 3

Vie associative

Le loto du C.P.C.F PAGE 14

Edition spéciale compte rendu des Conseils Municipaux 2021

PAGE 5 à 14

Editorial

LE MOT DU MAIRE

SOMMAIRE

Le mot du Maire…… P.2

Vie de la commune

Le repas des aînés…….. P.3

La balade du Père Noël…….. P.3

Compte rendu des Conseils Municipaux 2021……... P.4

Un apiculteur à Houx……. P.13

Vie associative

Le loto du C.P.C.F…..……... P.14

Renseignements pratiques

Etat civil-agenda……..….. P.15

Numéros importants et permanences de la Mairie….. P.16

Directeur de la publication: VF.BRIAR

Rédacteurs: VF.BRIAR, M.PERROTIN, E.TORCHON, J-L FOUQUET.

Réalisation: M.PERROTIN

Editeur: Commune de Houx

Nombre d'exemplaires: 100

Chères Houssoises et chers Houssois,

L'année 2022 a débuté encore une fois marquée du sceau du covid19. Encore une année où nous n'avons pas pu organiser les traditionnels vœux et accueillir les nouvelles familles installées dans notre village. Encore une année où nous devrons restés vigilants et respecter les gestes barrières. Pourtant, nous entretenons l'espoir que nous sortirons de cette spirale et que nous retrouverons notre pleine liberté d'action, avec une convivialité retrouvée, nos manifestations et notre marché communal qui a repris depuis le vendredi 4 mars.

Malgré tout, nous avons réussi à maintenir le repas de fin d'année des anciens et c'est dans une ambiance bon enfant que nos ainés ont pu apprécier un délicieux menu et s'initier à la dance avec l'association Natural Dance, que nous remercions.

Le recensement vient de se terminer. Je tiens à remercier les agents recenseurs Elodie Perrotin et Xavier Antini qui ont œuvré « sous la houlette » d'Hervé CHIBOIS, conseiller municipal. Malheureusement pour 2022, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de Houx sera beaucoup plus faible qu'en 2021. En effet, je rappelle que la DGF, est la principale source de revenu de la commune, et qu'elle est directement issue de ce comptage de la population.

Or, même si 90% des houssoises et des houssois ont fait preuve d'un grand civisme, 10% de la population n'a pas pris la mesure de ce comptage, pour elle-même, et pour la commune qu'elle habite. Ce recensement fut difficile...

Outre un mauvais accueil et parfois même des agressions verbales, nous avons dû faire du porte -à-porte et du phoning auprès d'environ 60 foyers sur 371 pour clôturer la campagne. Evidemment, le budget 2022 de la commune s'en trouvera sans doute fortement amputé car nous n'avons pas obtenu 100% de réponse.

Nonobstant cette difficulté, la municipalité s'est pourtant engagée un certain nombre de projets. Pour 2022, en espérant ne pas devoir faire des arbitrages.

Il est prévu de terminer la sécurisation de la cour de la mairie, de créer d'une aire de pétanque, un plateau de jeux pour les enfants de 5 à12 ans avec des agrès implantés sur un sol et un abri bus pour les parents, tout cela à proximité de l'église.

Par ailleurs, lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de transférer la compétence de la restauration scolaire au Sivos. Ainsi dès la rentrée de septembre, la cantine sera prise en charge par cet organisme, qui allie à la fois savoir- faire, efficacité et compétence. Evidemment, cette évolution sera totalement transparente pour les enfants. Du point de vue administratif, les inscriptions seront gérées par le Sivos et le personnel intervenant en cantine appartiendra au Sivos.

D'autre part, la sécurisation de la commune se poursuit. Un arrêté interdisant le passage des poids lourds a été pris, et nous avons passé commande des panneaux de sécurité adéquates (limitation de vitesse, stop, sens interdit avec voyant lumineux...). La commune va également adhérer à l'Association Prévention Routière et espère obtenir le label **Ville Prudente**, dont l'objectif est de mettre en valeur les actions menées par les communes concernant la sécurité et la prévention routières. Des mesures ont aussi été prises pour supprimer les nuisances liées à certaines activités de fin d'année ayant généré un nombre de rotations anormales de camions dans les rues de la commune.

Aussi, une convention avec Chartres Métropole a été signée, afin d'implanter un réseau de vidéosurveillance routière, en vue de sécuriser les abords de la commune.

Concernant la suppression de la ZAC, une loi récente sur l'impact environnemental nous oblige à effectuer cette étude, ce qui décale le projet d'environ 4 mois. L'arrêté du PLU devrait cependant intervenir avant l'été. D'ici là, la démarche se poursuit avec notamment l'enquête publique et le rapport du commissaire enquêteur à venir.

L'année 2022 ne fait que commencer et elle s'annonce déjà pleine de bons présages. Souhaitons également que pour chacune et chacun d'entre vous, cette année soit également faste.

Prenez soin de vous…

Victor Franck BRIAR

Manifestations

VIE DE LA COMMUNE

Le repas des aînés

Malgré la situation sanitaire que nous connaissons, le traditionnel repas des Anciens a été maintenu pour le plus grand plaisir de tous, avec toutes les mesures nécessaires (contrôle du Pass Sanitaire, port du masque et distanciation sociale).

Après un bref discourt de Monsieur Le Maire, Franck BRIAR, ainsi qu'une présentation des membres du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) et de l'équipe municipale, ce moment tant attendu depuis deux ans a pu être partagé avec nos aînés, à travers d'un succulent repas, préparé avec goût par Havane Traiteur.

L'association Natural Danse de Maintenon a, quant à elle, permis de passer un véritable moment de convivialité en initiant les convives à des danses traditionnelles après une belle démonstration de danse de salon.

Un grand merci à eux pour leur présence, par ailleurs, vous pouvez les retrouver chaque jeudi soir à la salle socioculturelle.

C'est donc dans une ambiance chaleureuse et conviviale que ce merveilleux moment de partage s'est déroulé jusqu'au début de soirée.

Mission réussie pour l'équipe du C.C.A.S qui organise chaque année avec cœur ce repas pour nos aînés.

Merci à eux et à l'année prochaine !

La balade du Père Noël

Après le repas des ainés, place à la visite du père Noël ! C'est avec une grande joie que nous avons pu maintenir cette année la traditionnelle balade du Père Noël. Le cortège conduit par « Les ânes de Marolles » est parti de l'école de Yermenonville, après la distribution des traditionnels lampions. Celui-ci emprunta son parcours habituel, suivi par de nombreuses familles, en direction de la Mairie de Houx où les deux équipes municipales les attendaient de pied ferme.

C'est avec entrain et bonne humeur que nous avons pu offrir, en respectant les mesures sanitaires en vigueurs, des chocolats à tous les enfants. Un buffet garni de préparations culinaires variées ainsi qu'un délicieux vin chaud, ont été servis par les élus.

Enfin, le Père-Noël s'est acquitté de sa traditionnelle séance photo sous les yeux émerveillés des enfants.

Encore un magnifique moment de convivialité partagé avec nos amis Yermenonvillois !

RETROSPECTIVE DES CONSEILS MUNICIPAUX 2021

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAUX 2021

Conseil Municipal du 15 janvier 2021

1) Révision du PLU - A L'UNANIMITÉ

DECIDE :

De prescrire la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune avec pour objectifs de

• Maîtriser l'apport démographique afin de maintenir le cadre de vie communal (volonté de maintenir le niveau actuel des services et équipements publics).
• Maîtriser la consommation foncière, notamment en favorisant la reconquête des logements existants (logements vacants, logements à rénover afin de favoriser l'accession à la propriété pour les jeunes ménages) et en priorisant les constructions dans les dents creuses.
• Préserver l'entrée de village depuis Hanches.
• La maîtrise de l'apport démographique et la volonté de préserver le paysage de l'entrée de ville implique de supprimer la ZAC multisites. La révision du PLU entérinera la volonté de supprimer la ZAC notamment en faisant évoluer son zonage.
• Accompagner les porteurs de projet sur la valorisation du bâti existant (outils, Programme local de l'Habitat, accompagnement en partenariat avec le service Habitat de l'Agglomération de Chartres etc.).
• Engager une réflexion sur la taille des parcelles (« 500 m2 et 700 m2 ») en vue de maitriser la densité démographique.
• La révision du plan local d'urbanisme sera également l'occasion d'intégrer les nouvelles dispositions législatives intervenues depuis l'approbation du plan local d'urbanisme en 2013.

2) Informations

Le personnel de la commune

Un nouvel agent communal vient de rejoindre l'équipe. Il travaillera à l'atelier communal. Monsieur Gilles GAUDRON a été recruté sur un emploi aidé pour une durée d'un an.

Sécurisation du village

Monsieur le 1er adjoint au Maire explique qu'au vu des relevés des radars pédagogiques de la commune il y a beaucoup d'excès de vitesse et qu'il est nécessaire de trouver des solutions. Après discussion il a été décidé de réunir une commission sécurité afin de trouver des solutions pour sécuriser le village.

Travaux de l'église

Monsieur le Maire explique que les travaux de l'église ont eu lieu pendant les vacances de noël. Il rappelle que la commune a obtenu deux subventions pour un montant total de 5.000€, il reste à charge à la commune 3.364,67€ HT.

Conseil Municipal du 12 février 2021

1) Avancement du PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de révision du PLU suit son cours : le lundi 22 février 2021, une permanence sera assurée par le bureau d'études afin de recevoir individuellement les exploitants agricoles.

2) Préparation du budget 2021

Monsieur le Maire fait la présentation du document préparatoire pour le budget primitif 2021.

3) Commission de sécurité

Une réunion de la commission de sécurité aura lieu le 12 mars 2021 à 18h30.

Conseil Municipal du 26 mars 2021

1) Délibération sur les orientations du PADD – A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision du PLU de HOUX le 15 janvier 2021. Ce dernier expose alors le projet de PADD.

Après débat sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, le conseil vote à l'unanimité et est consultable en mairie.

2) Fond de concours 2021- CHARTRES MÉTROPOLE – A L'UNANIMITÉ

Une demande de subventions sera demandée pour 3 projets :

- **La révision du PLU**

Chartres Métropole - 25 200 € HT X 50% = 12 600 € HT
Commune de Houx - 12 600 € HT

- **L'aménagement d'une aire de jeu**

Chartres Métropole - 7 927.50 € HT X 50% = 3 963.75 € HT
Commune de Houx - 3 963.75 € HT

- **La sécurisation de la Mairie et de l'école**

Chartres Métropole - 5 467.00 € HT X 50% = 2 733.50 € HT
Commune de Houx - 2 733.50 € HT

3) Modification statutaire : transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires pour l'enseignement de la natation - A L'UNANIMITÉ

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité la modification de la compétence supplémentaire permettant la prise en compte de la piscine des Vauroux et rédigée comme suit : « Transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires aux équipements sportifs aquatiques classés d'intérêt communautaire pour l'enseignement de la natation »

4) Création d'un poste non permanent - A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer à un emploi non permanent d'agent d'Animation appartenant à la catégorie C à 16h41 heures par semaine

5) Création d'un poste permanent - A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi permanent d'agent Administratif principal de 2ème classe appartenant à la catégorie C à 35 heures par semaine

6) Ouverture d'une ligne de trésorerie - A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole, l'attribution d'une ligne de trésorerie pour un montant de 50 000 € sur 12 mois au taux variable de l'ESTR +0.70%

7) Informations

Le défibrillateur de la salle socioculturelle n'est plus sous garantie, Monsieur le Maire propose de mettre celui de la mairie.
Nettoyage de Printemps prévu le 5 juin 2021
Chartres Métropole Service eau : augmentation de 3.92 %
Ancienne école intercommunale : les démarches d'acquisition de la part de Yermenonville sont en cours

Conseil Municipal du 9 avril 2021

1) Approbation du compte de gestion receveur (trésorerie de Maintenon) et du compte administratif (Mairie) pour l'année 2020 – A L'UNANIMITÉ

2) Affectation des résultats année 2020 – A L'UNANIMITÉ

Section de fonctionnement : Excédent de clôture + 13 037.73 €
Section d'investissement : Excédent de clôture + 83 752.74 €

3) Subventions de fonctionnement aux associations année 2021 – A L'UNANIMITÉ

- CCAS : 4.000 €
- CPCF : 2.000 €
- Actions et récréations : 400 €
- Coopérative de l'école Primaire de Houx : 400 €
- Coopérative de l'école maternelle de Gas : 300 €

4) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021—A L'UNANIMITÉ

5) Approbation du budget primitif 2021 - A L'UNANIMITE

Section de fonctionnement : **464 875.66 €**
Section d'investissement : **218 937.31 €**

6) Informations

Réunion publique « Révision du PLU » le 16 avril 2021 à 17h30 à la salle socioculturelle

Conseil Municipal du 4 juin 2021

1) Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz - A L'UNANIMITÉ

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

2) Modification des statuts du SIVOS - A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal approuve la modification des articles 8 et 9 de des statuts du SIVOS.

3) Convention de service commun instruction des demandes d'urbanisme

Approuve la convention de service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme à intervenir entre la Ville de Houx et Chartres métropole, qui confie au service commun de Chartres métropole l'instruction des permis d'aménager, des permis de construire, des permis de démolir, des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme d'information (CUa), des certificats d'urbanisme opérationnels (CUb)

4) Suppression de la ZAC

Les membres du conseil municipal à la majorité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 2

Décide:

• D'approuver le rapport de présentation exposant les motifs de la suppression de la ZAC annexé à la présente délibération
• D'autoriser la suppression de la ZAC multi-sites du « Cœur de Bourg »
• D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5) Création d'un poste d'agent technique de 2ème CLASSE - A L'UNANIMITÉ

Décide de créer 1'emploi d'agent technique de 2ème classe appartenant à la catégorie C 23h17 heures par semaine

6) Informations

• Proposition de mise en location du barnum et du château gonflable
• Assainissement : paiement du transfert de résultat excédent 2017 à Chartres Métropole
• Cantine : rapport de l'inspection au titre de la sécurité sanitaire des aliments
• Campagne de recensement 2022
• Prestataire de repas scolaire : hausse des tarifs
• Organisation des élections départementales et régionales
• Ramassage des ordures ménagères et tri sélectif
• Informatique Mairie : boîtes mail
• Point vaccination
• École : remise des prix le 1er juillet 2021

Conseil Municipal du 2 juillet 2021

1) Avenant relatif à l'accueil et au transport des élèves au complexe aquatique pour l'apprentissage de la natation - A L'UNANIMITÉ

Décide d'accepter l'avenant relative à l'accueil et au transport des élèves au complexe pour l'apprentissage de la natation. Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération

2) Renouvellement du bail logement au 10 rue la Mairie - A L'UNANIMITÉ

Décide de renouveler le bail précaire et de signer une convention concernant le logement de l'école conclue entre la mairie de Houx et Madame LESEC Murielle et Monsieur JUNOT Jean-François et ceci à compter du 1er septembre 2021 au 31 août 2022. De fixer, le loyer à 461.22 € et 85.10 € de charges fixes. L'augmentation du loyer se fera suivant l'indice de référence des loyers connu au 1er octobre de chaque année.

La taxe d'ordure ménagère au coût réel. Forfait d'eau et rejet assainissement 60 M². Une convention sera signée par les deux parties. Décide de donner tout pouvoir afin de signer toutes les pièces afférentes à cette location

4) Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Accepte la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 18h59. Décide d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.

5) Désignation d'un coordonnateur du recensement communal

Décide à l'unanimité de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune bénéficiera, d'une augmentation de son régime indemnitaire. Le coordonnateur d'enquête si c'est un élu local bénéficiera d'un remboursement de ses frais de missions en application de l'article L2123-18 du CGCT.
Le coordonnateur d'enquête percevra une somme définie par une décision ultérieure par chaque séance de formation. Donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes au recensement. Précise que les crédits budgétaires seront prévus sur le budget primitif de 2021/2022

6) Fonds d'aide aux jeunes : participation année 2021

Décide d'accepter de verser une participation de 100 € pour l'année 2021. De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces afférentes à cette délibération

7) Informations

- Yvelines restauration : Date de la mise en place de 50% de produits BIO
- Parenthèses Urbaines : résumé de la réunion du 2 juillet 2021
- École intercommunale
- Boîte mail de la mairie
- Sécurité routière

Conseil Municipal du 24 septembre 2021

1) Renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle socioculturelle pour l'Association Natural Dance réf : 2021_028 - A L'UNANIMITÉ

De renouveler la convention de mise à disposition de la salle socioculturelle à l'association NATURAL DANCE Place Aristide Briand 28130 Maintenon. Décide de fixer une redevance annuelle de 150€ payable en septembre 2021. Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

2) Renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle socioculturelle à l'Association LCM28 réf : 2021_029 - **A L'UNANIMITÉ**

Décide d'établir une convention de mise à disposition de la salle socioculturelle à l'association Love Country Maintenon 28 - du 20 septembre 2021 au 31 juillet 2022 **.** Décide de fixer une redevance annuelle de 150 € payable en septembre 2021. Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

3) Tarifs du repas du 14 juillet 2021 et des boissons lors des diverses manifestations culturelles et sportives réf : 2021_030 - A L'UNANIMITÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :

Participation repas du 14 juillet	6 €
Boissons non-alcoolisées	0.50 € / le verre
Boissons chaudes (thé, café chocolat chaud)	0.50 € / le verre
Petite bouteille d'eau	0,50 €
Vin chaud	1 € / le verre
Bière pression	2 €
Bière en bouteille 33 cl	2.30 €

4) Règlement intérieur de la salle socioculturelle

L'idée est de constituer un atelier afin de revoir le règlement intérieur.

5) Remplacement de Madame Muriel GUILY déléguée aux associations et animations communales

Les animations communales seront gérées par le Conseil Municipal. Monsieur Morgan PERROTIN est délégué aux associations.

6) Informations

- Information vitesses
- Yvelines restauration : changement de menus
- Natation Scolaire : répartition des écoles
- Service civique : mise en place d'un partenariat
- Recensement de la population : agents recenseurs
- Circulation des camions de transport de betteraves
- Avenant contrat Madame CHANVRIL
- Utilisation de la salle socioculturelle par les associations
- PLU : retour de l'étude du Cas par Cas
- Benne à déchets verts
- Collecte de piles
- Reprise du Rafale à Yermenonville

- Vente de l'Ancienne École Intercommunale : vente
- Travaux sécurité école effectués
- Travaux borne électrique pour le marché effectués
- Garderie : infiltration d'eaux, travaux à prévoir

Conseil Municipal du 5 novembre 2021

1) Révision du loyer au 1er octobre 2021 : Logement au 10 rue de la Mairie

Le Conseil Municipal décide de fixer le nouveau loyer à la somme de 465.03 € et de donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces dudit contrat

2) AFM Téléthon : subvention 2022

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 50 € à l'AFM Téléthon et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération

3) Chartres Métropole : convention relative à l'accueil et au transport des élèves aux équipements aquatiques pour l'apprentissage de la natation

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant relatif à l'accueil et au transport des élèves au complexe pour l'apprentissage de la natation au 1er septembre 2021 et renouvelable d'année et année tacitement, sauf dénonciation par l'un ou l'autre des parties et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents

4) Chartres Métropole : convention cadre de prestation de service de gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal

Cette convention :

- Fixe les modalités de mise en œuvre et d'organisation de la prestation de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal
- Fixe les modalités de mise à disposition du matériel et des agents ;
- Détermine les responsabilités de chacune des parties

Ne vaut pas transfert de compétence des pouvoirs de police du Maire concerné. Chartres Métropole : convention relative à l'accueil et au transport des élèves aux équipements aquatiques pour l'apprentissage de la natation

Le Conseil Municipal approuve le principe de gestion par Chartres Métropole du dispositif de vidéoprotection de la Ville de Houx. Approuve les termes de la convention cadre de prestation de services pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal jointe en annexe de la présente délibération et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

5) Informations

- Remplacement d'un agent de cantine à partir du 8 novembre 2021
- Fonds de concours de Chartres Métropole : la commune a obtenu 19 296.00 €
- Ancienne école intercommunale : licitation (rachat de la part détenue par Yermenonville)
- PLU : nécessité d'une l'étude environnementale, devis en cours

• Refonte des cartes électorales en 2022 : une nouvelle carte sera envoyée à tous les électeurs • Cérémonie du 11 novembre

• Repas des anciens et ballade du Père Noël : le 11 décembre

• Chasse : inquiétude autour du chemin de halage, des tirs sont entendus très près des habitations. Un entretien sera demandé au Président de la fédération de chasse

---

Conseil Municipal du 3 décembre 2021

1) Salle socioculturelle : refonte des documents de l'état des lieux

2) Adhésion au groupement de commande « pôle énergie centre » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel - A L'UNANIMITÉ

Le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Houx au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés.
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de Houx dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur.
- Prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune de Houx pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat.
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Houx, et ce sans distinction de procédures.
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement.
- Autorise Monsieur le Maire à habiliter le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Houx.
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

3) Prévention routière : demande de subvention 2022

Le Conseil municipal a décidé de ne pas verser de subvention.

4) Décision budgétaire modificative - A L'UNANIMITÉ

Afin de pouvoir régler les factures de Parenthèses Urbaines, le conseil municipal :

Autorise la décision modificative suivante :

• Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 022 : - 6 000.00 €
Chapitre 023 : + 6 000.00 €

• Section d'investissement -

Dépenses : Chapitre 20 Compte 202 : + 6 000.00 €
Recettes : Chapitre 021 : + 6 000.00 €

5) Informations

Organisation des manifestations de fin d'année (Marché de Noël, livraison des colis, sapins et Vouvray, organisation de la distribution des colis, Repas des Anciens et balade du Père Noël)

Un apiculteur dans notre commune

L'arrivée des abeilles à Houx

« Passionné par la nature et le monde des abeilles en particulier, j'ai décidé de faire de ce rêve une réalité en installant des ruches sur notre commune. J'ai aussi souhaité lancer ma propre production de miel pour le plus grand plaisir de tous.

Pour cela j'ai adhéré à un club «rucher », je me suis documenté et pris conseils auprès d'apiculteurs.

Aidez nos amis les abeilles en fleurissant vos jardins. »

Nicolas, votre apiculteur !

Vie associative

LE COIN DES ASSOC'

Le loto du C.P.C.F

Les associations ont eu beaucoup de mal à organiser des activités depuis l'arrivée du COVID en mars 2020. Nombre de manifestations festives (concours de belote, vide greniers, course de vélo,…) ont dû, pour toutes, être annulées ou, au mieux, reportées.

Profitant d'une « embellie » dans la pandémie au cours de l'automne, le CPCF de Houx a décidé d'organiser un Loto dans le village, moment de convivialité et de détente. Il était prévu le dimanche 21 novembre 2021 à la salle socioculturelle de Houx. Les évènements ont permis à cette manifestation d'avoir lieu.

L'organisation était quelque peu complexe, avec obligation du Pass Sanitaire, gestes barrières, nombre de participants, masque, et matériel adéquat… Ce fut fait. Les membres du CPCF ont été « sur le pont » dès le départ, jusqu'à la fin.

Il fallait aussi le faire savoir, attirer les personnes intéressées. La municipalité de Houx a bien aidé en relayant l'information via ses media (Internet, Facebook, Panneau Pocket) et le CPCF a élargi sur la région par le biais de sites spécialisés et d'affiches chez des commerçants.

La dotation avait de quoi séduire : de nombreux bons d'achat dans des enseignes locales comme Hyper U, Carrefour Market, Centrakor, des paniers garnis…. Et des super lots comme une soirée au cabaret l'Etincelle et un weekend au zoo de Beauval. Des parties spéciales avec cadeaux appropriés étaient proposées aux enfants.

Les visiteurs sont venus nombreux, heureux de retrouver une telle manifestation, ont été au rendez-vous dès l'ouverture des portes et ont passé une après-midi de détente et de jeu, encadrés par les membres du Comité. Ils ont pu également profiter des boissons, gâteaux et gourmandises proposées durant les entr'actes.

Au final, une belle réussite qui a permis durant l'automne de procurer un bon moment d'échange et de partage.

Ce ne sera certainement pas le dernier !

Renseignements pratiques

ETAT CIVIL-AGENDA

Naissances :

Priam Eric Achille PLOUCHARD né le 14 novembre 2021
Rayan SMATI né le 16 décembre 2021
Thibault Ludovic Pierre Maurice LEGAVE né le 19 décembre 2021
Rommie Anastasie Jeannine DENIS née le 22 février 2022

Toutes nos félicitations aux heureux parents !!!

Mariage

Bruno SOUVIRAA et Elisabeth Odile Marie GODEAU le 31 août 2021
Thomas Jean-Francis BOULAND et Qiaozhi TANG le 19 mars 2022

Pacs

Maxime Nicolas Antoine LEGER et Elodie Françoise Rolande BOIS le 18 décembre 2021

Décès :

néant

AGENDA

Date	Manifestation	Lieu	Heure
15 avril	Marché communal	Place de l'église et cour de la Mairie	16h30 - 20h
23 avril	Départ du 200 kms gravel (rando vélo) organisé par l'association Choko Bike Family	Mairie de Houx	7h
29 avril	Marché communal	Place de l'église et cour de la Mairie	16h30 - 20h
8 mai	Cérémonie du 8 mai	Cimetière de Houx	À déterminer
13 mai	Marché communal	Place de l'église et cour de la Mairie	16h30 - 21h
27 mai	Marché communal	Place de l'église et cour de la Mairie	16h30 - 21h

Suivant l'évolution de la situation sanitaire, certains évènements sont susceptibles d'être modifiés ou reportés. Merci de votre compréhension.

La gazette de Houx

Bulletin municipal officiel

Communauté d'Agglomération Chartes Métropole

32 Boulevard Adelphe Chasles, 28000 Chartres
☎**:** 02 37 23 40 00

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h à 17h.
Le samedi de 9h à 12h30

CM'Eau : 02 34 43 90 22 (eau potable et assainissement) : toutes demandes des usagers

Agence commerciale CM Transports :
02 37 36 26 98 : abonnements, carte jeune, informations

Déchets : numéro vert 0 800 22 20 36

Coordonnées de notre Mairie

10 rue de la Mairie
28130 Houx

Horaires d'ouverture

(sur RDV)
Lundi / Mardi / Jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h
Mercredi : 9h - 12h
Vendredi : 9h - 12h / 14h - 16h
(sans RDV)
Mercredi 14h - 19h

Contact

☎: 02 37 32 31 54
🖷: 02 37 32 31 94
mairie.houx@gmail.com

Suivez l'actualité de la commune sur:

Page Facebook : Mairie de Houx

Site web : www.ville-houx.com

Application (gratuite) : Panneau Pocket

Recevoir la gazette à son domicile…

Dans une démarche écologique, la municipalité souhaite laisser libre choix à l'habitant, de choisir le format des futures gazettes qu'il désire. En quelques chiffres…

La publication d'une gazette représente 350 impressions, soit environ 4200 feuilles (en moyenne).
Chaque année, 4 gazettes sont réalisées => 1400 impressions, 16800 feuilles par an !

Or, les gazettes sont disponibles en format digital sur le site internet de la commune (www.ville-houx.com) et envoyés aux habitants ayant téléchargé l'application gratuite « PANNEAU POCKET ».

Néanmoins, si votre préférence reste le format papier, c'est tout à fait possible !

✂ -

Il suffit de renvoyer (ou de déposer) ce coupon avec vos coordonnées au secrétariat de la Mairie - 10 rue de la Mairie -28130 Houx ou d'envoyer vos coordonnées par mail à mperrotinhoux@gmail.com **(1 seule fois suffit)**

☑ **Je choisis de recevoir la gazette à mon domicile**

Nom :……………………………… Prénom :……………………………….

Adresse :……………………………………………………...….